

Commune d'ORVAL SUR SIENNE

7 rue de l'Eglise

ORVAL

50660 ORVAL SUR SIENNE

Téléphone : 02.33.45.01.56

Mail : mairieorval@gmail.com

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mr Joël DOYERE.

Étaient présents :

Mr Joël DOYERE, Maire, *Président de la séance*,
Mr Henri BARBARIN, 1^{er} adjoint au Maire
Mme Françoise GOURDET, 2^{ème} adjointe au Maire
Mme Joëlle TALBOT, conseillère municipale déléguée
Mme Elisabeth LEBRUN, conseillère municipale déléguée
Mr Philippe FREMOND, conseiller municipal délégué
Mme Marie-Louise DEROUET, conseillère municipale
Mr Emmanuel FRERET, conseiller municipal
Mme Annick GARDIN, conseillère municipale
Mr Denis MULOT LES PRES, conseiller municipal
Mme Magalie GUIBET, conseillère municipale,
Mr Frédéric LAVALOU, conseiller municipal,
Mme Agnès LE BIEZ, conseillère municipale,

Avaient donné pouvoir :

Mme Marie LEBREUILLY donne pouvoir à Mme Elisabeth LEBRUN
Mr Christopher MADELAINE qui donne pouvoir à Mme Joëlle TALBOT
Mr Jérôme SAILLARD qui donne pouvoir à Mr Emmanuel FRERET
Mme Emeline UITZ donne pouvoir à Mme Françoise GOURDET
Mr Christian VIARD donne pouvoir Mme Agnès LE BIEZ
Mr Dominique VIMOND donne pouvoir Mr Henri BARBARIN

Secrétaire de séance : Mr Frédéric LAVALOU

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 1^{er} MARS 2024

Mr le Maire soumet au vote le procès-verbal du conseil municipal de la séance du 1^{er} mars 2024 qui est approuvé **à l'unanimité**.

COMMUNE VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Sous la présidence de Mr DOYERE Joël, Maire, le Conseil Municipal délibère sur le compte de gestion de l'exercice 2023 de la commune d'ORVAL SUR SIENNE, transmis par Mme GAILLARD-PRETY, receveur municipal, et étudié à la réunion de la commission communale des finances le 22 mars à 14h00, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées

du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Le compte de gestion est identique au compte administratif communal présenté par Mr FREMOND Philippe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2023.

COMMUNE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Mr Philippe FREMOND présente le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mr DOYERE Joël, Maire de la Commune.

Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

EN FONCTIONNEMENT

RECETTES	796 281.86 €
Report excédent Antérieur	<u>1 346 252.36 €</u>
	2 142 534.22 €
DEPENSES	453 316.62 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	1 689 217.60 €
-----------------------------------	-----------------------

EN INVESTISSEMENT

RECETTES	284 528.53 €
Report excédent inv 2022	<u>318 416.03 €</u>
	602 944.56 €
DEPENSES	197 196.97 €
Solde d'investissement reporté	

EXCEDENT INVESTISSEMENT	405 747.59 €
--------------------------------	---------------------

(Restes à réaliser – dépenses)	- 0.00 €
(Restes à réaliser – recettes)	+ 0.00 €
TOTAL RAR	0.00 €

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

<i>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</i>	1 689 217.60 €
<i>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT</i>	405 747.59 €

<i>RESULTAT : excédent</i>	2 094 965.19€
----------------------------	----------------------

RESULTAT DE CLOTURE avec reprise des restes à réaliser
2 094 965.19 € d'excédent

Mr Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2023.

COMMUNE AFFECTATION DES RESULTATS

Mr le Maire évoque la situation très saine, des finances communales qui vont permettre d'envisager de nombreux travaux, quelques-uns différés pour diverses raisons ces dernières années. Les 3 grands projets en cours cette année 2024, mairie, cuisine, église, pourront être suivis de la rénovation de la salle polyvalente, de la couverture du bâtiment Atelier Municipal Bibliothèque, d'un agrandissement de cet atelier, de l'adaptation aux nouvelles normes et contraintes de nos logements locatifs et écoles, de la poursuite de l'entretien des voiries, etc...

A l'appui de ces réflexions Mr le Maire invite les membres du Conseil Municipal à l'affectation des résultats puis au vote des taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 689 217.60 € et un excédent d'investissement de 405 747.59 €, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la manière suivante :

*affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (compte 002) **289 217.60 €**

*affectation à l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) : **1 400 000.00 €**

L'excédent d'investissement de **405 747.59 €** est reporté au compte 001.

COMMUNE BUDGET PRIMITIF 2024

Mr le Maire présente le Budget Primitif 2024, approuvé par la commission de finances.

FONCTIONNEMENT					
002	Déficit reporté		002	Excédent reporté	289 217.60
011	Charges générales	206 300,00	013	Atténuation de charges	16 500,00
012	Charges de personnel	214 700,00	70	Produits services	20 200,00
014	Atténuation de produits	50 000,00	73	Impôts et taxes	374 139,00
65	Autre charges courantes	113 250,00	74	Dotation participation	299 762,00
66	Charges financières	6 000,00	75	Autres produits	55 000,00
67	Charges exceptionnelles	250 207,52	76	Produits financiers	
023	Virement à la section inv	200 000.00	042	Opérations d'ordre SF/SI	
042	Opération ordre sections	14 361.08			
TOTAL DEPENSES FONCT			TOTAL RECETTES FONCT		
1 054 818.60			1 054 818.60		

INVESTISSEMENT					
001	Déficit reporté		001	Excédent reporté	405 747.59
16	Emprunt remb en capital	29 000.00	27	Autres immob financ	
20	Immobilisation incorp	100 000.00	1068	Affectation de résultat	1 400 000.00
21	immobilisations	115 000,00	021	Virement de la section fonct	200 000.00
21/ 23	Total des opérations d'équipement	1 776 108.67	040	Opération ordre section	14 361.08
040	Opération ordre sections	901.44	041	Opération ordre sections	901.44
TOTAL DEPENSES INVEST			TOTAL RECETTES INVEST		
2 021 010.11			2 021 010.11		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2024, ainsi présenté.

COMMUNE VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce, à l'unanimité, pour le maintien des taux 2023 pour l'année 2024 pour la commune d'ORVAL SUR SIENNE, à savoir :

- * 34,11 % pour la taxe foncière sur le bâti sur une base prévisionnelle de 945 273 €.**
- * 20,83 % pour la taxe foncière sur le non bâti sur une base prévisionnelle de 194 580 €**
- * 15,18 % pour la taxe d'habitation sur une base prévisionnelle de 144 607 €**

LOTISSEMENT – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Sous la présidence de Mr DOYERE Joël, Maire, le Conseil Municipal délibère sur le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget annexe Lotissement, présenté par Mme GAILLARD-PRETY, receveur municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. *Le compte de gestion est identique au compte administratif communal présenté par Mr FREMOND Philippe.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2023.

LOTISSEMENT – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Mr Philippe FREMOND présente le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mr DOYERE Joël, Maire de la Commune.

Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 budget annexe Lotissement

EN FONCTIONNEMENT

RECETTES	0.00 €
Report excédent antérieur 2022	<u>4 759.23 €</u>
	4 759.23 €
DEPENSES	4 759.23 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	0.00 €

EN INVESTISSEMENT

RECETTES	0.00 €
Report excédent antérieur 2022	<u>210 000.00 €</u>
	210 000.00 €
DEPENSES	210 000.00 €
EXCEDENT INVESTISSEMENT	0.00 €

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 0.00 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 0.00 €

Mr le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2023 du budget annexe Lotissement.

SUBVENTION CCAS 2024

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 500 € pour l'année 2023 au CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'accorder une subvention d'un montant de 1 500 € au CCAS, Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL SUR SIENNE.

FINANCES – Encaissement recette vente Hôtel des ventes

Rapporteur : Mr le Maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 19 voix pour.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, l'encaissement du chèque de l'hôtel des ventes d'un montant de 97,16 € correspondant à la vente d'une statuette, sans rapport avec notre commune, trouvée dans les archives de la mairie d'ORVAL.

SUBVENTIONS AMORTISSABLES – Durée d'Amortissement

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter pour déterminer une durée d'amortissement pour amortir la subvention de dépenses d'effacements de réseaux versés en 2022 au syndicat intercommunal d'assainissement des eaux usées d'ORVAL et HYENVILLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, pour une durée d'amortissement de la subvention versée au Syndicat Départemental d'Energie de la Manche de 5 ans.

ADMISSION EN NON-VALEUR

FINANCES – ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES ÉTEINTES

RAPPORTEUR : Mr Joël DOYERE. Monsieur Le Maire informe que l'admission en non-valeur peut être demandée par le comptable dès que la créance lui paraît irrécouvrable, l'irrécouvrabilité pouvant trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...), dans le refus de l'ordonnateur d'autoriser les poursuites ou encore dans l'échec du recouvrement amiable (créance inférieure aux seuils des poursuites). Mr DOYERE Joël, Maire, informe les membres du Conseil Municipal d'ORVAL SUR SIENNE que Mme GAILLARD PRETI, responsable du Service de Gestion Comptable demande l'admission en non-valeur des créances détenues par un débiteur dont l'insolvabilité ou la disparition est établie. Cette admission en non-valeur entre dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui sont soumis à la décision du Conseil Municipal. La recette, proposée à l'admission exceptionnelle en non-valeur en 2023, concernent des produits de LOYERS pour les années 2019 et 2020 pour le budget 17000 Commune d'ORVAL SUR SIENNE pour un montant de 9 589.07 €. Ces produits n'ont pu être recouverts malgré les recherches et poursuites effectuées à ce jour. **Répartition des créances irrécouvrables : Irrécouvrabilité**

6542 - Créances éteintes	Montant total	9 589.07 €
---------------------------------	----------------------	-------------------

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023,

VU l'avis de la commission de surendettement d'Ille et Vilaine en date du 07/10/2021,

VU l'exposé de Mr Joël DOYERE, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE D'ACCEPTER l'admission en non-valeur pour un montant de 9 589.07 €,

DE CONSTATER les créances éteintes pour un montant de 9 589.07 €,

D'AUTORISER Mr le Président à émettre le mandat nécessaire.

DEMANDE DE PARTICIPATION VOYAGES SCOLAIRES COLLEGE LES COURTILS

Mr le Maire relate la demande de subvention de l'APE du Collège de MONTMARTIN SUR MER pour la participation aux voyages de découverte des collégiens Orvalais.

Le Conseil Municipal d'ORVAL SUR SIENNE, donne un avis favorable, à l'unanimité, pour la participation de la commune à hauteur de 35 euros par enfant soit pour 13 enfants représentant un montant total de 455 euros.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les subventions suivantes :

Nom de l'association bénéficiaire	Subvention 2023	Subvention 2024
ASSOC LES PETITS ORVALAIS	500 €	500 €
AVANT-GARDE ORVAL SECTION ANIMATION	350 €	350 €
AVANT-GARDE ORVAL COUTANCES CYCLISME	1 300 €	1 300 €
AVANT-GARDE ORVAL SECTION GYMNASTIQUE	200 €	200 €
AVANT-GARDE ORVAL SECTION TIR	350 €	350 €
AMIC DES CHASSEURS ORVAL	275 €	275 €
UNC SECTION ORVAL ANCIENS COMBATTANTS	225 €	225 €
CLUB DU VAL D OR	390 €	390 €
LES CHAPEAUX DE MARTINE	300 €	300 €
ARSOR	250 €	250 €
CHASSEURS DE MONTCHATON	120 €	120 €
ANCIENS COMBATTANTS MONTCHATON	120 €	120 €
ASVPO Association pour la Sauvegarde et la Valorisation du Patrimoine Orvalais	400 €	400 €
Association AUTOUR DE	200 €	200 €
COUNTRY RANCH 50		200 €
Total Subventions Art. 6574	5 190 €	5 180 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, pour la répartition des subventions telle qu'elle est indiquée ci-dessus.

Pour l'Association « Moulins et Ecluses de la SOULLES» le Conseil Municipal met à disposition des moyens humains et matériels pour l'entretien des sites.

DROITS DE PREEMPTION

Vente Consorts MACE / Mr BILLARD Serge

Mr le Maire annonce au Conseil Municipal la vente des terrains des consorts MACE soumis au droit de préemption, cadastrés D29, D30, D367, D369 d'une superficie totale de 4 821 m², situés rue du Moulin ORVAL 50660 ORVAL SUR SIENNE, au profit de Mr BILLARD Serge domicilié 7 rue du Moulin ORVAL 50660 ORVAL SUR SIENNE (MANCHE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que la commune d'ORVAL SUR SIENNE renonce à faire valoir son droit de préemption pour cette vente.

Vente Mr et Mme RACINNE Nicolas et Delphine / Mr BULEUX Romain et Mme TURPIN Morgane

Mr le Maire annonce au Conseil Municipal la vente de la maison de Mr et Mme RACINNE Nicolas et Delphine soumis au droit de préemption, cadastrée AB296 d'une superficie de 1100 m², située 5 rue des Pêcheries ORVAL 50660 ORVAL SUR SIENNE, au profit de Mr BULEUX Romaine et Mme TURPIN Morgane domiciliés 44 rue des Seringas 50200 COUTANCES (MANCHE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que la commune d'ORVAL SUR SIENNE renonce à faire valoir son droit de préemption pour cette vente.

Vente Mme DUBOSCQ Marie-Christine / Mr GICQUEL Pierre

Mr le Maire annonce au Conseil Municipal la vente de la maison de Mme DUBOSCQ Marie-Christine soumis au droit de préemption, cadastrée AB197 et AB200 partie 1/4 d'une superficie totale de 1680 m², située 27 rue des Camélias ORVAL 50660 ORVAL SUR SIENNE, au profit de Mr GICQUEL Pierre domicilié 25 rue des Camélias ORVAL 50660 ORVAL SUR SIENNE (MANCHE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que la commune d'ORVAL SUR SIENNE renonce à faire valoir son droit de préemption pour cette vente.

DEMANDE D'ALIÉNATION DE CHEMINS

Mr GIRARD et Mme RESTOUT ont acquis les parcelles AE111, AE112, AE113 avec maison et AE122 rue du Mont César à MONTCHATON. Ils sollicitent la commune pour l'aliénation partielle du chemin rural n°32 qui partage leur nouvelle propriété.

Déplorant que cette demande nous parvienne juste à la fin d'une même opération avec enquête publique obligatoire, le Conseil Municipal va étudier en vérifiant les servitudes.

TRAVAUX

L'entreprise BOSCHE s'active à la démolition intérieure de la mairie d'ORVAL et la suppression d'une partie de la cuisine de MONTCHATON.

Validation du programme voirie 2024.

L'entreprise BIARD ROY a restauré le faitage du chœur de l'église suite à la tempête. Les devis de réparation définitive de la toiture du clocher sont toujours en attente.

L'entreprise LAURENT est sollicitée pour la peinture des portails de nos cimetières

Le personnel communal s'emploie à l'embellissement des monuments aux morts d'ORVAL avec la collaboration du CFPPA du lycée agricole et étudie cette même action à MONTCHATON

COMPTE RENDU DE REUNIONS

Réunion assainissement

Le transfert obligatoire de l'assainissement aux établissements publics intercommunaux remonte déjà à plusieurs années. Pour notre territoire, il n'avait pu être réalisé pour des raisons techniques. Il prend dorénavant un caractère obligatoire à compter du premier janvier 2026. Donc courant second semestre 2024 et toute l'année 2025, un cabinet mandaté par Coutances Mer et Bocage procédera à une approche technique et financière de la compétence afin que ce transfert se passe au mieux.

Un rappel de l'existant sur la communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : sur 48 communes, 26 sont en assainissement collectif. L'on dénombre 32 stations d'épuration et 800 stations de non collectif. Rappelons enfin que le pluvial n'est pas concerné.

Réunion SIAES

Le compte de gestion, le compte administratif 2023 ainsi que le budget 2024 sont approuvés.

Au niveau R.H et consécutivement à une prévision de départ effectif de la secrétaire sortante. Le cadre réglementaire de la Sienne se présente ainsi.

Le programme d'entretien est déclaré d'intérêt général. Le bassin versant est sous l'effet d'un arrêté préfectoral de protection.

L'Airou est classé site Natura 2000.

En conclusion, le Président propose au Conseil Syndical de délibérer pour l'autoriser à mettre en place des commissions et à travailler avec les collectivités membres sur les missions confiées au SIAES.

Réunion Syndicat d'Assainissement Orval Hyenville

Les membres du syndicat ont voté le compte de gestion, compte administratif et budget, le projet d'extension de réseau sur Hyenville est non réalisable et abandonné.

Réunion planis aménagement urbain deux projets sur ORVAL prochaine rdv le 17 mai à 9h30. Réunion service ADS instruction urbanisme et l'entreprise PAPECO projet extension

Réunion service ADS instruction urbanisme pour présentation et avis projet de Mr VOISIN sur MONTCHATON Centre équestre

Réunion organisation du 80^{ème} anniversaire du débarquement avec les mairies d'Heugueville.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Manche Numérique nous informe de l'ouverture commerciale des offres Internet fibre optique sur les ¾ de la surface de notre territoire

Nouveau à ORVAL : une radio et un site web dédié à la pop culture RADIOPHARE.ORG.

Information d'identification à la Belletière d'une zone potentielle sur notre commune qui pourrait accueillir un parc éolien.

Liste des avis de dégrèvement suite aux intempéries disponible en mairie.

Dossier de mise en sécurité d'un immeuble au 19 rue du Mont César à MONTCHATON.

Demande de signaleurs pour le passage du Tour de la Manche cycliste le 24 mai vers 15h. Etat des voiries et chemins de randonnées. La tempête CIARAN a laissé de nombreuses traces, tous les propriétaires sont invités à l'évacuation des arbres et branchages tombés.

Mr FAGNEN, sénateur, convie tous les élus à un temps d'échange le mardi 16 avril à 20h salle des fêtes de Régneville sur Mer.

Elections Européennes le dimanche 9 juin.

Fin de la séance à 23 h 18

Prochaine séance de Conseil Municipal le vendredi 03 mai 2024 à 20h

A ORVAL SUR SIENNE, Le 05 avril 2024

Mr Joël DOYERE

Maire

Secrétaire de séance